

## Foire aux questions (FAQ)

### Concours « En quête d'Histoire : une journée, une enquête, l'Histoire augmentée »

*Cette nouvelle épreuve expérimentale est testée en Normandie pour la première fois en 2026. Elle s'adresse aux lycéens inscrits en groupes. Il s'agit donc d'une nouvelle épreuve qui s'ajoute aux quatre autres existantes. Elle s'inscrit cependant également dans la « catégorie 2 » dans Adage. Cette épreuve répond à trois enjeux principaux : relancer les inscriptions par la mise en place d'une nouvelle épreuve expérimentale, organisée sur une seule journée afin de limiter l'engagement temporel des participants, et favoriser l'attraction de nouveaux publics.*

*Cette épreuve se déroulera sur une journée : le jeudi 30 avril 2026. Elle fera l'objet d'une commission d'élaboration de sujet et d'une commission de correction spécifiques.*

*Des webinaires de présentation de l'épreuve ont eu lieu, vous pouvez les retrouver sur notre page académique : <https://www.ac-normandie.fr/histoire-et-memoire-128439>.*

*Il est également possible de prendre contact avec les référents académiques Mémoire et Citoyenneté : [referent-memoire-et-citoyennete@ac-normandie.fr](mailto:referent-memoire-et-citoyennete@ac-normandie.fr)*

---

## 1. Qu'est-ce que l'épreuve « En quête d'Histoire » ?

Il s'agit d'une **nouvelle épreuve expérimentale du CNRD**, proposée pour la première fois en Normandie en 2026. Elle repose sur une **enquête historique collective menée sur une seule journée**, intégrant la possibilité d'un usage raisonné de l'intelligence artificielle. A travers l'enquête, l'élève devient acteur de la construction du savoir : l'enquête repose sur l'idée que l'histoire n'est pas "ce qui s'est passé", mais une reconstruction scientifique de ce qui s'est passé à partir de traces, d'archives : passer du « vrai » au « vérifiable ».

---

## 2. À qui s'adresse cette épreuve ?

L'épreuve est ouverte à **tous les élèves de lycée**, quelle que soit la voie de scolarisation (générale, technologique ou professionnelle), travaillant **collectivement et/ou en groupes**, au sein de leur établissement.

Elle est ouverte à inscription via ADAGE à tous les élèves de lycée (voir point 17). L'épreuve est construite à destination de ce public, mais elle peut être expérimentée localement avec d'autres publics (renseignements auprès des référents académiques mémoire et

### 3. Cette épreuve remplace-t-elle les autres épreuves du CNRD ?

Non.

Pour les élèves de lycée, elle constitue une **cinquième modalité de participation**, qui s'ajoute aux épreuves existantes du CNRD. Les établissements peuvent donc choisir d'y participer **en complément ou à la place** d'autres formes de participation.

---

### 4. Quand se déroule l'épreuve ?

L'épreuve se déroule sur **une journée unique**, le **jeudi 30 avril 2026**, dans les établissements inscrits.

---

### 5. Combien de temps les élèves ont-ils pour travailler ?

Les élèves travaillent sur **l'ensemble de la journée** :

- découverte du sujet et du corpus le matin,
  - analyse, tri des sources et production collective,
  - remise du rapport avant **17h30**.
- 

### 6. Le travail se fait-il à l'extérieur de l'établissement ?

Non.

L'épreuve se déroule **au sein de l'établissement**, sous la responsabilité de l'enseignant ou des enseignants référents. Aucun déplacement n'est requis le jour de l'épreuve.

Il est possible de travailler en groupe classe, en demi-groupe, en groupe de volontaires... selon les modalités exprimées lors de l'inscription. Le groupe peut être encadré par un ou une enseignante, un binôme ou une équipe éducative, dans le centre de documentation et d'information, une salle de classe...

---

### 7. Quel est le thème de l'épreuve en 2026 ?

Le thème est celui du CNRD 2025-2026 :

**« La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) ».**

L'approche privilégie une **perspective normande**, à travers des parcours individuels ou collectifs mais traite bien du sujet dans son entièreté.

Des ressources sont disponibles sur [le site académique](#) pour aider à sa préparation.

---

## 8. Les élèves connaissent-ils le sujet à l'avance ?

Non.

Le **sujet et le corpus documentaire sont découverts le matin même**, afin de placer les élèves dans une véritable situation d'enquête historique.

---

## 9. Qui élabore le sujet ?

Le sujet est conçu par une **commission académique spécifique**, réunissant enseignants, archivistes et partenaires.

Un **seul sujet est proposé pour toute l'académie**.

---

## 10. Quels types de productions sont attendus ?

Chaque groupe d'élèves doit produire :

- un **rapport historique argumenté, rédigé et sourcé**,
- les élèves peuvent accompagner leur rapport de **supports numériques** (infographie, frise chronologique, carte annotée, etc.) ou **interactifs**. La réalisation de ces supports ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la réflexion historique.
- Ce rapport historique sera obligatoirement accompagné d'un **récit d'expérience** (regard critique sur le travail mené durant la journée).

Le format de l'écrit est volontairement **laissé libre**, afin de favoriser la créativité et l'adaptation au projet du groupe.

Cependant, il devra être envoyé numériquement donc soit sous format numérique, soit numérisé.

---

## 11. Le récit d'expérience est-il obligatoire ?

Oui.

Chaque groupe doit transmettre un **récit d'expérience (tel un carnet d'historien)**. Ce récit d'expérience sera initié durant la journée du 30 avril et pourra être finalisé a posteriori de cette journée de travail pour être déposé numériquement avant le **5 mai 2026**.

Ce document est indispensable pour **valider officiellement la participation**. Ce document **au format libre mais court** sera élaboré par l'équipe participante (élèves et adultes) à la manière d'un retour d'expérience critique.

---

## 12. À quoi sert le récit d'expérience ?

Le récit d'expérience permet :

- de décrire l'organisation de la journée,
  - d'expliquer les choix méthodologiques,
  - de détailler et d'analyser l'usage de l'IA,
  - de proposer un **retour réflexif** sur la démarche menée.
- 

## 13. A qui sont adressés les rapports ?

Les productions seront déposées sur une plate-forme. Les différentes modalités seront adressées aux établissements inscrits en même temps que le règlement de l'épreuve.

---

## 14. Quels usages de l'IA ?

Elle peut être utilisée pour :

- traduire des documents (ex. en allemand),
- aider à la vérification d'hypothèses,
- synthétiser ou structurer des informations,
- produire des infographies ou schémas.

### **Attention, l'IA est utilisée dans un cadre strictement pédagogique et éthique :**

- L'IA ne doit **jamais se substituer** à la réflexion des élèves,
- La génération d'images (dessins ou photographies) représentant l'horreur du système concentrationnaire est interdite,
- Tout usage non mentionné ou non expliqué dans le rendu est proscrit.

Un accompagnement sera proposé aux enseignants sous forme de webinaires dans le cadre de la préparation de cette épreuve. Un règlement intérieur de l'épreuve sera envoyé également aux établissements qui présentera les modalités concrètes d'organisation : envoi des sujets et corpus, dépôt des travaux des élèves, usage de l'IA...

---

## 15. Comment les usages de l'IA doivent-ils être signalés ?

Les élèves doivent :

- **mentionner clairement l'IA** dans le rapport lorsque celle-ci est utilisée,
  - décrire précisément les usages (objectifs, outils, limites) dans le récit d'expérience.
-

## 16. Comment l'épreuve est-elle évaluée ?

L'évaluation porte sur :

- la qualité historique du rapport,
- la démarche critique et la pertinence de l'exploitation des sources,
- l'usage raisonné et éthique de l'IA,
- la qualité du travail collectif et de l'organisation.

Un **jury mixte** (enseignants, historiens, partenaires) est chargé de l'évaluation qui se déroulera dans le courant du mois de mai.

---

## 17. Comment s'inscrire à l'épreuve ?

L'inscription se fait sur **ADAGE (catégorie 2)** avant le **30 janvier 2026**, en précisant dans une mention la participation à l'épreuve « En quête d'Histoire ».

---

## 18. Quelles informations sont demandées lors de l'inscription ?

- établissement et enseignant référent,
  - nombre et noms des élèves,
  - modalités d'organisation de la journée (lieu, fonctionnement).
- 

## 19. Les élèves seront-ils valorisés ?

Oui. Un palmarès académique sera établi pour cette épreuve.

Les meilleurs travaux feront l'objet :

- d'un classement dans le palmarès académique,
  - d'une **remise de prix académique** en établissement,
  - d'une **valorisation institutionnelle**,
  - d'une possible publication en lien avec les partenaires.
- 

## 20. Un prix spécifique est-il prévu ?

Oui, la création d'un **prix académique dédié** est envisagée, portant le nom d'une figure de la Résistance et de la Déportation normande.